© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Addiction

Par Profil supprimé Postée le 14/11/2022 22:08

> Bonjour , voilà je joue souvent aux jeux , et il m arrive souvent de rejouer ce que je gagné , avec toujours l espoirs de gagner une grosse somme , comme beaucoup , mon mari a découvert que je jouer des 200€ par mois , il m avait demandé d arrêter ou il me quitterai, malheureusement je n' ai pas su arrêter , j ai joué moins certe , mais quand il a vu ça il m'a quitter , donc nous sommes séparer et me menace de tout déballer au jugement... Il ne m'a jamais proposer son aide pour m en sortir , quoi faire et quoi penser de tout ça merci de vos réponses

---

Mise en ligne le 16/11/2022

Bonjour,

Nous sommes sensibles à votre détresse liée au fait que votre mari dit vous avoir quittée à cause de votre comportement de jeu. Nous entendons également combien il vous est difficile d'arrêter de jouer malgré les menaces de votre mari qui parle de "tout déballer " au jugement.

Pour votre information, si vous avez des dettes de jeu, en application de l'article 220 du Code Civil, ces dettes n'entrent pas dans le cadre des dettes dont le couple est solidairement responsable. Si votre mari aborde ce sujet au cours du jugement, votre responsabilité sera donc de prendre en charge le remboursement de vos dettes si vous en avez.

Nous saluons votre prise de conscience que s'arrêter de jouer n'est pas facile. Quand le jeu commence à prendre beaucoup de place, qu'il est de moins en moins un plaisir mais devient un besoin irrépressible et qu'il y a perte de contrôle, on parle en effet de jeu problématique. Bien souvent les personnes dépendantes au jeu ne pensent qu'à cela et ressentent des tensions qui ne s'apaisent que lorsqu'elles se mettent à nouveau en situation de jouer. Ces tensions seront par la suite renforcées par les pertes financières et le besoin de "se refaire" c'est à dire de continuer à jouer pour combler les pertes.

Vous avez néanmoins réussi à jouer moins et cet effort montre que vous avez des ressources. Sachez que si vous souhaitez vous faire aider pour continuer à gèrer votre comportement de jeu ou arrêter de jouer, vous pouvez vous faire aider par des professionnels bienveillants et non jugeants qui vous apporteront de l'écoute, du soutien et aussi des conseils pour que vous puissiez vous protéger financièrement. Vous pourrez également aborder vos questionnements par rapport au jugement lié à votre séparation.

Vous pourrez rencontrer ces professionnels dans un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). L'équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée en addictologie est généralement composée de médecins, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux...L'accueil se fait sur rendez-vous, dans un cadre confidentiel et gratuit, sans jugement.

Vous trouverez ci-après les liens correspondants aux structures de soins les plus proches de votre domicile. N’hésitez pas à les contacter pour des informations et/ou une prise de rendez-vous.

Pour de l'écoute, des questions complémentaires ou du soutien, nos écoutants sont disponibles 7j/7 de 8h à 2h du matin par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ou par tchat de 14h à minuit depuis notre site internet.

Avec tous nos encouragements pour vos démarches,

Bien cordialement,

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

---

Département d'addictologie - La Maison des Addictions - CSAPA

1b rue Foller
54031 NANCY

Tél : 03 57 80 66 00
Site web : www.cpn-laxou.com/CSAPA-Maison-des-Addictions.html
Accueil du public : Sur rendez-vous. Permanence infirmière sans rendez-vous. Du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Voir la fiche détaillée

Département d'addictologie - La Maison des Addictions - Antenne de Pont-à-Mousson

Place Colombe
54700 PONT À MOUSSON

Tél : 03 57 80 66 00
Site web : www.cpn-laxou.com/CSAPA-Maison-des-Addictions.html
Accueil du public : Consultation médicale et Consultation infirmière.
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Voir la fiche détaillée

Centre Edison

5 rue Thomas Edison
57070 METZ

Tél : 03 87 66 41 50
Site web : www.centre-edison.fr
Secrétariat : Lundi 13h30 à 17h30, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
Accueil du public : sur rendez-vous uniquement.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Que faire face à l'addiction au jeu ?